

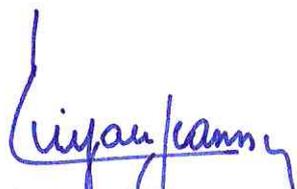
## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 29 septembre 2025 a approuvé la modification du règlement communal relatif au mérite sportif.

Ce règlement communal est déposé à la Mairie au secrétariat communal conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 2 octobre 2025

pour le collège des bourgmestre et échevins,

  
Jeannot Fürpass  
bourgmestre

  
Guy ROSEN  
secrétaire communal